



Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° CIR-19-2026

Règlementation temporaire de la circulation
Rue des Prades, Calvinet

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande la société MATIERE ;
Considérant qu'à l'occasion de travaux de construction d'une nouvelle école, rue des Prades, Calvinet, commune de PUYCAPEL, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des travaux de construction d'une nouvelle école par l'entreprise Matière, la circulation rue des Prades à Calvinet, commune de Puycapel, sera perturbée pendant la durée des travaux du **mercredi 14 octobre 2026 à 8h00 au vendredi 18 décembre 2026 à 17h00** comme suit :

- Interdiction de stationner sur la portion de rue comprise entre la D66 et l'entrée du chantier ;
- Circulation maintenue le temps des travaux, une signalisation relative aux sorties d'engins sera mise en place ;
- Accès riverains maintenu ;

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 13 octobre 2026
Emmanuel BILLOT,
Maire,

1 Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL

Secrétariat ouvert au public : mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)
lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)

mairie@puycapel.fr